

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 89

chargée de l'examen du postulat de M. Jacques Pernet & consorts

« Les SiL au devant d'une ère de chamboulement !  
Création d'un organe de gouvernance »

---

Présidence :	M. Alain HUBLER
Membres présents :	M. Jean-Michel BRINGOLF Mme Muriel CHENAUX MESNIER Mme Axelle COPPE M. Valentin CHRISTE M. Guy GAUDARD Mme Giana MARLY M. Fabrice MOSCHENI M. Ilias PANCHARD M. Jacques PERNET M. Vincent VOUILLAMOZ
Membres excusés :	M. Benoît GAILLARD
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Jean-Yves PIDOUX, directeur des SiL
Notes de séances :	M. Michael GHALI, assistant du secrétaire général

---

Lieu : Usine de Pierre-de-Plan, chemin de Pierre-de-Plan 6, Lausanne

Date : mercredi 26 août 2020

Début et fin de la séance : 14h30 à 16h30

---

### Présentation de l'initiative par son auteur

Après les présentations d'usage par M. Pidoux, l'initiant explique que, selon lui, les SiL vont faire face à des défis colossaux en raison de l'évolution de la numérisation et des nouvelles technologies. S'il ne remet pas en cause les compétences des SiL, il considère que les SiL sont à la croisée de plusieurs domaines comme la haute technologie, l'économie privée, l'économie publique et la fonction publique et que cette complexité nécessite un organe de gouvernance qui ne doit pas être une simple commission consultative.

### Discussion

Un commissaire considère que la gouvernance des SiL doit dépendre de la Municipalité car c'est la tâche de la Ville de gérer les SiL et elle le fait avec beaucoup de compétence.

Un conseiller communal s'interroge. Quels sont les défis ? Quels sont les problèmes ? Les conseillers communaux peuvent-ils apporter des solutions ? Pourquoi une nouvelle gouvernance ? Pourquoi vouloir à nouveau instaurer un nouvel organe alors que c'est un débat qui a déjà eu lieu ? Quels sont les soucis de fond ? Pouvons-nous avoir plus de précisions sur des problèmes concrets que rencontreraient les SiL ?

Un autre conseiller communal, qui souhaite rester en dehors du débat gauche-droite, liste quelques défis : échéance de la concession de Lavey, libéralisation des marchés, ... et esquisse des propositions : regroupement de petites entités du domaine de l'énergie, rapatriement aux SiL du Service de l'eau. Il pense que les SiL doivent avoir une réelle stratégie de développement, notamment par rapport au Plan climat. En même temps, les SiL doivent planifier et réaliser des projets tout en délivrant les prestations de base. Il relève qu'à Genève les SIG ont une structure de société autonome de droit public qui est sous le contrôle d'un conseil d'administration. A Zurich, il y a un élu de la municipalité qui n'est pas le directeur. Pourquoi ne pas opter pour l'un de ces modèles ?

Le dernier commissaire de ce premier tour de parole pense que ce postulat n'est pas une sorte de « revival » d'une ancienne motion refusée. L'intention du postulant est de proposer

# Conseil communal de Lausanne

---

un conseil de gouvernance qui donnerait des pistes stratégiques et pourrait prodiguer des conseils. Cela serait un organe avec des spécialistes techniques. On peut s'inspirer des autres structures où le directeur n'a pas forcément un pouvoir décisionnel. Les SiL sont face à des défis énormes, il faut s'entourer de compétences. Les SiL sont une structure compliquée, avec beaucoup d'activités. Il y a de plus la libéralisation du marché qui pointe son nez, c'est d'ailleurs ce que veut l'Europe. Pour lui la question est simple : « Est ce que nous, les conseillers communaux, donnons aux SiL la capacité d'avoir un plan stratégique ou une récolte d'information, ou est-ce que ce n'est pas nécessaire ? » Selon lui, ce postulat propose de compléter l'activité de gouvernance des SiL.

## Éclairage de la Municipalité

M. Pidoux explique que le postulat demande à la Municipalité de créer un organe prodiguant des conseils ou assurant une gouvernance des SiL. Pour la première option, celle du conseil, il cite l'organe mis en place au niveau cantonal sur les questions énergétiques : la Commission pour l'énergie (COMEN) voulue par la loi cantonale. Son rôle est de donner des conseils d'experts et d'élaborer avec le Conseil d'État une stratégie énergétique. Cette commission est en place depuis plusieurs années. Elle est très fournie et comporte des représentants de la politique, des lobbys, des scientifiques issus de l'EPFL. On se rend compte que ce genre d'organe, abondamment doté, n'est pas très efficace. Les forces en présence font que les conseils apportés au Conseil d'État par cette commission dégagent une plus-value assez minime, les arguments des uns et des autres ayant tendance à se neutraliser mutuellement. S'il n'y avait que des scientifiques, ils donneraient des conseils précieux, mais irréalisables à court terme par les autorités politiques. Si on veut faire de cet organe un organe beaucoup plus décisionnel, cela signifierait, si on lit bien le postulat, que la Municipalité créerait un organe qui ait les ressources et la faculté de décider avec un mode de gouvernance spécifique aux SiL, détaché du processus décisionnel habituel qui passe par le Conseil communal. Le mode de fonctionnement à Zurich est assez analogue aux SiL. Le modèle SIG avec un conseil d'administration très nombreux n'est pas forcément idéal, c'est très compliqué à fédérer et cela prend beaucoup de temps.

A propos du regroupement du Service de l'eau et des SiL, il précise qu'ils travaillent déjà en synergie, ainsi qu'avec le Service des routes et de la mobilité, pour la gestion efficiente de l'espace public.

Par rapport à la veille technologique et à la collecte d'information, le municipal souligne que les SiL sont étroitement associés à toute une série d'acteurs et d'organisations faitières, qui offrent de tels services à leurs membres et les fédèrent pour les associer à des projets nouveaux. Les SiL ne sont donc en aucun cas « à la traîne » dans les domaines de l'énergie et du multimédia.

## Suite de la discussion

L'initiant estime que l'on ne peut se contenter d'un « tout va bien, on vit en autarcie » alors que, selon lui, cela pourrait aller mieux. Il est important que les SiL continuent de soutenir la Ville financièrement. Le but de ce postulat est de s'entourer de spécialistes des marchés car il manque des atouts essentiels pour prendre les bonnes décisions. Il privilégie la mise en place d'un organe décisionnel qui soit dans le compromis. Il manque une compétence supplémentaire par rapport à la vision du marché et du futur énergétique.

Un autre commissaire considère qu'il faut explorer d'autres pistes et élargir la base de réflexion. Les SiL ont contribué aux revenus de la ville, il faut continuer. Si la Municipalité est consciente que la commission au niveau cantonal a trop de monde, il faut s'adapter. Refuser ce postulat serait dommageable.

Un commissaire affirme qu'il faudrait un duo entre élu, directeur, et un organe de gouvernance. La Ville de Lausanne a déjà délégué la gestion de diverses entités comme ce fut le cas pour la fondation de Beaulieu. Il ne voit pas de raisons de ne pas vouloir renforcer la gouvernance des SiL.

L'initiant précise que, pour lui, la gouvernance ne rime pas avec indépendance. Cela ne veut pas dire que la Ville de Lausanne n'aurait rien à voir avec les décisions. Il faut se soucier des

# Conseil communal de Lausanne

---

aspects économiques publics et privés. La décision finale revient à celui qui assume les responsabilités. Il ne cherche pas à mettre en cause qui que ce soit mais il faudrait s'entourer d'autres compétences.

Le Municipal souligne qu'il n'est pas seul à décider aux SiL : il existe un Comité directeur (CODIR), qui regroupe l'ensemble des chefs de service ainsi que le directeur et qui prend collégalement ses décisions. Lui-même a un travail stratégique. Il précise également qu'en aucun cas les SiL ne peuvent être décrits comme vivant en « autarcie » : ils sont impliqués dans de très nombreux réseaux de spécialistes et y collaborent activement. Pour qui concerne l'apport financier des SiL à la Ville, il explique que la législation en vigueur dans le domaine électrique régule les bénéfices des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD). La droite du Conseil communal utilise des arguments à géométrie variable : si les SiL font des bénéfices, ils sont critiqués pour faire de l'argent sur le dos de leurs clients et si leurs bénéfices diminuent, ils sont considérés comme étant mauvais.

Le Comité directeur interne évoqué par le municipal est précisément ce que l'initiant critique car il est composé de chefs de service tous collègues et dépendants du même directeur et parce qu'il ne voit pas comment un chef de service pourrait décentement critiquer ou mettre en doute le travail de l'un de ses collègues.

Un commissaire rebondit sur le fait que pour les partis de droite, les bénéfices ne doivent pas se faire sur le dos des clients qui sont captifs. M. Pidoux lui répond que, sur les clients captifs, les SiL font un bénéfice approprié comme tous les autres GRD. En ce qui concerne les télécoms, il s'agit de prendre acte du fait que les SiL et la Ville de Lausanne n'ont pas les ressources nécessaires pour faire du dumping et que cela ne correspond d'ailleurs pas au modèle stratégique et commercial d'une collectivité publique.

La bande passante des commissaires étant saturée, la Commission passe au vote

---

## **Conclusion de la commission :**

La Commission **refuse la prise en considération** du postulat de M. Jacques Pernet par **5 oui** et **6 non**.



Alain Hubler, rapporteur

Lausanne, le 11 janvier 2021